

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 2 FÉVRIER 2023**Extrait du registre des délibérations**
République Française**N°DEL_2023_016****ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS - BOURSE AUX PROJETS JEUNES**

L'an deux mille vingt trois, le deux février à 20 h 30

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par le Maire, le 25 janvier 2023, s'est assemblé dans l'Auditorium du Conservatoire, 85 boulevard de la République, sous la présidence de Monsieur Eric DUMOULIN .

Présents :

Eric DUMOULIN, Michèle GRELLIER, Pascal PONTY, Malika BARRY, Paul MARSAL, Inès de MARCILLAC, Pierre ARRIVETZ, Virginie MINART-GIVERNE, Vincent GRZECZKOWICZ, Véronique FABIEN-SOULE, François SCHMITT, Véronique CHANTEGRELET, Christelle HANNEBELLE, Arménio SANTOS, Laurence GNEMMI, Emmanuel LOEVENBRUCK, Nicole CABLAN-GUEROULT, Levon MINASSIAN, Cécile DELAUNAY, Laurent LEFEVRE, Pascale PATAT, Laurent MALOCHET, Véronique LIGNIER, Sophie LEFEBURE, Jean-Baptiste GODILLON, Nathalie MOULIN, Olivier LASSAL, Sandrine COMBASTEIL, Arnaud BEAUVOIR, Béatrice BELLINI, Pierre GUILLET, Yves ENGLER, Edith MOLDOVAN, Franck PACQUET

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Jean-Manuel PARANHOS à Inès de MARCILLAC, Dominique BAUD à Edith MOLDOVAN, Aymeric TONNEAU à Paul MARSAL, Laurence BOUDER à Virginie MINART-GIVERNE, José TOMAS à Pierre GUILLET

Secrétaire :

Laurent MALOCHET

Les 34 membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 39.

NOTE DE SYNTHÈSE

La ville de Chatou développe une démarche de soutien financier en faveur des projets portés par les jeunes et présentant un caractère culturel, sportif, humanitaire, technique ou patrimonial.

Dans ce cadre, la Ville a été saisie de plusieurs demandes émanant de jeunes qui sollicitent une aide pour la réalisation de leurs projets.

Les membres de la commission municipale solidarité intergénérationnelle ont fixé les critères suivants pour financer lesdits projets :

- Être chatovien,

- Avoir moins de 25 ans,
- La qualité et la viabilité financière technique et financière du projet présenté,
- La démarche d'engagement et de valorisation du projet sur le territoire de Chatou en amont et à la suite du projet.

La commission solidarité intergénérationnelle a rencontré les jeunes de l'association les Ailes du désert le 12 avril 2023 afin d'instruire les demandes de bourses aux jeunes. Le projet présenté par les deux jeunes catoviens de l'Association porte sur leur participation au 4L Trophy qui aura lieu du 16 au 26 février 2023. Dans ce cadre, durant l'année 2022, ils ont acheté une 4L et collecté des dons et des fournitures scolaires, matériel médical auprès des entreprises et des commerçants.

A la suite de ces entrevues, des échanges et des retours, la commission solidarité intergénérationnelle a estimé que ce projet répondait à l'ensemble des critères fixés.

Au regard de l'enveloppe financière de 1 000€ dévolue à ce dispositif et des critères fixés, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'attribution d'une subvention en faveur de l'Association Des Ailes du désert, d'un montant de 200€.

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriale et notamment l'article L.2121-29,

Vu l'avis de la commission solidarité intergénérationnelle du 19 mai 2022,

Vu l'information transmise à la commission solidarité intergénérationnelle,

Considérant le dispositif de Bourses aux Jeunes et l'enveloppe financière dévolue à ce dispositif,

Considérant qu'il est opportun de soutenir les jeunes dans leur projet présentant un caractère culturel, sportif, humanitaire, technique ou patrimonial,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

DECIDE :

- **d'approuver** l'attribution d'une subvention d'un montant de 200 € à l'Association Les Ailes du désert.

A L'UNANIMITÉ,

Publiée le :